

...le projet de loi de finances pour 2022

AVIS ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Les crédits du programme 143 « enseignement technique agricole » s'élèvent à **1,48 milliard d'euros dans le projet de loi de finances pour 2022**, soit une hausse de **2,94 %** par rapport à la loi de finances initiale pour 2021.

La diminution de 16 équivalents temps plein (ETP) est largement inférieure à celle inscrite dans le schéma d'emplois pluriannuels 2019-2022, qui prévoyait 110 suppressions pour 2022. C'est donc un « gain » de 94 ETP pour le ministère, d'autant que les suppressions d'ETP ces trois dernières années avaient non seulement été suivies, mais même été allées au-delà des attendus de Bercy. **La mobilisation du Sénat lors de l'examen du budget 2021 puis au travers de sa mission d'information sur l'attractivité de l'enseignement agricole¹ a fortement contribué à la modification de cette trajectoire d'emplois.**

Si la commission salue ce premier pas, elle restera vigilante aux moyens tant financiers qu'humains accordés à l'enseignement agricole, afin de renforcer son attractivité.

Les effectifs scolarisés au sein de l'enseignement agricole sont à nouveau en progression et confirment la tendance haussière constatée en 2019. La baisse du nombre d'élèves à la rentrée 2020 s'explique par des raisons conjoncturelles : l'impossibilité pour les établissements de se faire connaître des jeunes et de leurs familles durant la pandémie pour présenter les filières de l'enseignement agricole a fortement pesé sur les recrutements. **La crise sanitaire a souligné avec force la nécessité de mieux faire connaître l'enseignement agricole par des actions concrètes.**

La commission se réjouit de la mise en place dans chaque département d'un référent « enseignement agricole » permettant d'apporter plus de visibilité auprès des établissements et des services déconcentrés de l'Éducation nationale. **Elle espère que le rapprochement et la complémentarité entre l'enseignement agricole et l'éducation nationale, affirmés par les deux ministères au niveau national, ruisselleront jusque dans les territoires.**

1. UN BUDGET EN HAUSSE DE PRÈS DE 3 %

Le budget du programme 143 « enseignement technique agricole » connaît en 2022 une hausse de **43,55 millions d'euros**, soit 2,94 %. Cette hausse est d'ailleurs proportionnellement supérieure à celle que connaît le reste de la mission « enseignement scolaire » qui est de **2,47 %**.

¹ « Enseignement agricole, l'urgence d'une transition agro-politique », Rapport d'information n° 874 de Nathalie Delattre, au nom de la mission d'information sur l'enseignement agricole, 2020-2021.

Actions	LFI 2021 (CP) millions €	PLF 2022 (CP) millions €	Évolution millions €	Évolution (%)
Action 1 : mise en œuvre de l'enseignement dans les établissements publics	790,24	809,05	18,81	+ 2,38 %
Action 2 : mise en œuvre des enseignements dans les établissements privés	590,39	598,78	8,39	+ 1,42 %
Action 3 : aide sociale aux élèves	92,21	108,48	16,27	+ 17,64 %
Action 4 : évolution des compétences et dynamique territoriale	4,63	4,63	0	0 %
Action 05 : moyens communs	6,14	6,20	0,06	0,98 %
Total	1 483,61	1 527,16	43,55	+ 2,94 %

A. UNE AUGMENTATION DES MOYENS PORTANT SUR DES PRIORITÉS COMMUNES AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE



Pour les personnels

Ces crédits supplémentaires permettent notamment la mise en œuvre au sein de l'enseignement technique agricole des mesures de revalorisation décidées dans le cadre du **Grenelle de l'éducation**, en application du **principe de parité** entre l'éducation nationale et l'enseignement agricole.



En faveur des aides sociales

Les crédits alloués aux aides sociales sont **en forte hausse** (+ 16 %). Elle traduit :

- la revalorisation de 69 euros de la prime d'internat ;
- l'extension de la bourse au mérite pour les élèves inscrits en CAP ;
- une anticipation du nombre de boursiers et de l'échelon de bourse, en lien avec la crise sanitaire.

Le taux d'élèves boursiers accueillis dans les établissements de l'enseignement agricole **est supérieur à celui de l'éducation nationale**. Les répercussions budgétaires des revalorisations des aides sociales y sont plus donc importantes. Le cas de la prime d'internat l'illustre : non seulement le nombre d'élèves internes dans l'enseignement agricole est élevé (50 % d'élèves contre 10 % dans les établissements de l'éducation nationale) mais en plus le nombre de boursiers parmi les internes y est plus important (près de 58 % des boursiers sont internes dans l'enseignement agricole, contre 8 % dans l'éducation nationale).

B. DES MOYENS SUFFISANTS FACE À LA HAUSSE DES BESOINS POUR L'ÉCOLE INCLUSIVE ?



En faveur des élèves en situation de handicap

Selon les chiffres transmis par le ministère au 1^{er} mai 2021, 3 706 élèves bénéficiant d'une aide conformément à une notification d'une maison départementale des personnes handicapées étaient scolarisés dans un établissement de l'enseignement agricole, contre 3 114 au 1^{er} mai 2020 (+ 19 %).

La rapporteure salue cet engagement de l'enseignement agricole en faveur de l'école inclusive. Elle s'interroge néanmoins sur l'adéquation des moyens face à la hausse continue des besoins.

Depuis 2005, le nombre de jeunes en situation de handicap accueillis dans un établissement de l'enseignement agricole et bénéficiant d'une aide humaine ou matérielle est en constante augmentation (+ 15 % par an).

D'ailleurs, les crédits inscrits en loi de finances initiale en 2021 en faveur de l'école inclusive sont **insuffisants**. Selon les informations transmises par le ministère, ils doivent être complétés par des redéploiements internes ainsi que par des crédits supplémentaires prévus dans le projet de loi de finances rectificative, que le Sénat examinera prochainement.

En outre, le nombre des personnes ressources pour venir en appui aux services déconcentrés et aux établissements afin d'animer un réseau et de coordonner les actions de formation semble **sous-dimensionné**. Seules deux personnes à temps plein sont dédiées à cette tâche, alors qu'on dénombre 806 établissements d'enseignement agricole (publics et privés inclus).

C. UNE AUGMENTATION BIENVENUE EN FAVEUR DES MAISONS FAMILIALES ET RURALES, ACTRICES DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE AU CŒUR DES TERRITOIRES



Pour les maisons familiales et rurales (MFR)

L'année 2022 se caractérise par l'arrivée à échéance des plusieurs protocoles liant le ministère à l'enseignement agricole privé à temps approprié, et à temps plein.

Un **nouveau protocole** vient d'être signé entre le ministère et l'union nationale des maisons familiales rurales, couvrant la période 2021-2023. Il prévoit une enveloppe plafond des crédits de **210 millions d'euros par an** à compter de 2022, soit une augmentation annuelle de 1,9 million d'euros.

La rapporteure se félicite de cette augmentation qui souligne le rôle essentiel joué par les MFR en matière de formation des jeunes et d'animation des territoires.

Lors de son audition, Valérie Baduel, directrice générale de l'enseignement et de la recherche a indiqué que cette augmentation **doit inciter les MFR à augmenter leur nombre d'élèves**. La rapporteure est persuadée que les MFR relèveront ce défi.

Le protocole avec l'enseignement privé à temps plein est actuellement en cours de négociation.

8,1 millions de crédits supplémentaires en 2021 attribués à l'enseignement technique agricole dans le cadre du projet de loi de finances rectificative (PLFR)

Le PLFR, que le Sénat examinera prochainement, prévoit 8,1 millions d'euros supplémentaires pour le programme 143.

Il s'agit principalement d'une aide aux établissements en difficulté du fait de la crise de la covid. 6,12 millions d'euros sont ainsi prévus, auxquels s'ajouteront 0,43 million d'euros de redéploiement interne de crédits. La rapporteure se félicite de ce « coup de pouce financier », d'autant qu'aucune ligne budgétaire particulière n'est prévue dans le PLF pour 2022 afin de les soutenir. Elle invite le ministère à préciser rapidement les critères d'attribution de cette aide, afin d'éviter les critiques formulées l'année dernière par les acteurs de l'enseignement agricole privé - près de 70 % de l'aide versée l'ayant été à des lycées publics - et le sentiment pour ces établissements privés qui accueillent 60 % des jeunes d'avoir été désavantagés

1,99 million d'euros sont également prévus dans ce PLFR pour renforcer les équipes d'assistants d'éducation et de l'école inclusive et faciliter la mise en œuvre des campagnes de vaccination au sein des établissements.

2. UNE DIMINUTION DES ETP BEAUCOUP MOINS FORTE QU'INITIALEMENT INSCRITE AU SCHEMA PLURIANNUEL D'EMPLOIS (2019-2022)

Véritable épée de Damoclès pesant sur l'attractivité de l'enseignement agricole, le schéma pluriannuel d'emploi 2019-2022, prévoyait une suppression de 110 ETP en 2022. Cette marche était particulièrement haute puisque l'année 2022 devait concentrer **plus d'un tiers des suppressions d'ETP** prévues par cette trajectoire pluriannuelle.

La rapporteure avait alerté, l'année dernière, **que la survie de l'enseignement agricole était en jeu.**

Schéma pluriannuel d'emplois 2019-2022

	LFI 2019	LFI 2020	LFI 2021	PLF 2022 inscrits (prévision initiale)
Nombre d'ETP supprimés	- 50 ETP	- 60 ETP	- 80 ETP	-16 ETP (- 110 ETP)

Loin des 110 ETP dont la suppression était inscrite dans le schéma pluriannuel d'emploi, le PLF pour 2022 prévoit la suppression de « **seulement** » **16 ETP**.

C'est donc, du point de vue de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère, qui a bâti une répartition des moyens sur le schéma initial, un « gain » de 94 ETP.

La DGER a demandé aux DRAAF (directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt) et aux chefs d'établissement des propositions pour l'utilisation de ces emplois sauvés : maintiens de classes à très petits effectifs, ouverture de nouvelles classes, plus d'options proposées...

- Une suppression moindre que prévue susceptible néanmoins de créer des tensions

Ce chiffre de 16 ETP supprimés appelle néanmoins plusieurs remarques :

- **il s'agit uniquement de postes d'enseignants, 9 pour l'enseignement agricole public et 7 pour l'enseignement agricole privé de temps plein** – l'effort financier de l'Etat en faveur des établissements du temps approprié étant régi par le protocole financier pluriannuel.

Ces 16 ETP s'ajoutent aux 54 postes d'enseignants dont la suppression est inscrite dans la loi de finances pour 2021. Les **tensions** que doivent gérer les chefs d'établissement dans la répartition de la dotation globale horaire entre spécialités, options ou dédoublement d'une classe **risquent de s'accroître**.

- il s'inscrit dans un contexte de **sur-suppression d'ETP les années précédentes**, comme l'ont souligné les travaux de la mission d'information sur l'attractivité de l'enseignement agricole.

28 ETP de plus qu'initialement prévus ont été supprimés en 2019 et 2020. **La rapporteure espère que le nombre d'ETP effectivement supprimés en 2021 tiennent compte de cet excédent.**

La rapporteure se félicite de cette moindre suppression de postes. Elle appelle néanmoins à poursuivre l'effort en faveur de l'enseignement agricole et sera particulièrement vigilante à la prochaine trajectoire d'emplois pluriannuelle, surtout si la hausse des effectifs de jeunes dans l'enseignement agricole venait à se confirmer.

La mission d'information sur l'attractivité de l'enseignement agricole a souligné la nécessité de disposer de plus de moyens humains pour renforcer son attractivité, que ce soit dans la diversité des options et spécialités proposées, ou dans les services déconcentrés de l'État afin de mieux faire connaître cet enseignement (action de communication, poste de liaison avec l'Éducation nationale).

3. UN SURSAUT DANS LES EFFECTIFS DES ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE À CONSOLIDER

A. DES CHIFFRES QUI REPARTENT À LA HAUSSE POUR LA VOIE SCOLAIRE



Progression des effectifs de la voie scolaire

À la rentrée 2021, les effectifs sont en **augmentation de 0,8 %** pour la voie scolaire, établissements publics et privés confondus, par rapport à 2020. Cette hausse est particulièrement importante pour **les classes d'entrée dans les cycles infra-bac** – celles visées par les campagnes de communication.

La progression des effectifs est de 0,6 % dans les établissements d'enseignement publics et 0,9 % dans les établissements d'enseignement privés.

Progression du nombre d'élèves dans la voie scolaire entre les rentrées 2020 et 2021

	4ème	3ème	1 ^{ère} année CAPA	2 ^{nde} générale	2 ^{nde} professionnelle
Variation	+ 14,4 %	+ 5,5 %	+ 3,7 %	+ 7,5 %	+ 2,4 %

À la vue de ces forts pourcentages d'augmentation, la hausse de « seulement » 0,8 % s'explique par **l'effet de traîne de moindres recrutements** de l'année dernière.

- Des remontées de terrain encourageantes pour l'apprentissage

Cette tendance haussière sera très certainement confirmée et amplifiée par les chiffres des **apprentis**. Si ceux-ci ne sont pas connus actuellement, **les premières remontées de terrain indiquent qu'ils seront certainement très bons**. Pour mémoire, à la rentrée 2021, le nombre d'apprentis dans l'enseignement technique agricole a bondi de 22 %, passant de 35 000 à 42 600.

Les effectifs de cette rentrée semblent démontrer que la fin de l'hémorragie saluée à la rentrée 2019 se confirme

B. UNE DIMINUTION DES EFFECTIFS EN BTS AGRICOLE À ANALYSER

Un chiffre est néanmoins en baisse : le nombre d'élèves inscrits en brevets de technicien supérieur agricoles (BTSA). 3 hypothèses sont avancées par la DGER, qui va procéder à une analyse plus fine pour en comprendre les raisons :

- la préférence de l'apprentissage à la voie scolaire, en lien avec la crise économique - ainsi que des mesures de soutien à l'apprentissage dans la cadre du plan de relance ;
- l'évolution, depuis la rentrée 2021, du DUT (diplômes universitaires de technologie) qui se prépare en quatre semestres, en BUT (*bachelor* universitaire de technologie), d'une durée de six semestres ;
- la volonté de certains élèves d'entrer directement dans le monde du travail avec un bac professionnel, dans le contexte économique actuel.

C. UN ENSEIGNEMENT DE L'ANNÉE 2020 SUR LES EFFECTIFS : LA NÉCESSITÉ ABSOLUE DE FAIRE CONNAÎTRE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PAR DES ACTIONS CONCRÈTES

La baisse observée en 2020 est due à des difficultés conjoncturelles. En effet, les journées portes ouvertes, la présence des établissements sur les salons de l'orientation et le « bouche à oreille » demeurent les principales sources de recrutement pour de nombreux établissements de l'enseignement agricole. Aussi, **l'annulation de ces moments de rencontres et de dialogue entre les jeunes, leurs familles et les établissements a pesé lourd sur les recrutements de la rentrée 2020.**

Comme l'a souligné Mme Valérie Baduel, directrice générale de l'enseignement et de la recherche, devant la mission d'information sur l'attractivité de l'enseignement agricole, celui-ci demeure mal connu : « *connaître l'enseignement agricole, c'est l'aimer. Le problème c'est qu'il n'est pas assez connu* ».

Plus que jamais, il est nécessaire de faire découvrir cette filière d'enseignement des sciences du vivant et des territoires ainsi que ses métiers, qui vont bien au-delà de la filière agricole.

Les campagnes de communication en faveur de l'enseignement agricole (source : DGER)

Dans le cadre du plan « France relance », l'enseignement agricole a pu bénéficier de la campagne de communication **#CestFaitPourMoi**, qui s'est déclinée sur les réseaux sociaux, par la création d'une « **mosaïque interactive** », permettant de mettre en avant des témoignages de jeunes et en s'associant avec des influenceurs (Gabin & Lili et Hugo Décrypte).

Cette campagne semble avoir apporté une **visibilité forte** à l'enseignement agricole – et donc répondre à une partie des critiques de la précédente campagne « l'Aventure du Vivant » qui n'a eu au final que peu de répercussions sur un public ne connaissant pas l'enseignement agricole.

Les différents contenus produits ont été vus plus de 50 millions de fois. La vidéo YouTube réalisée au lycée d'Yssingeaux par « Gabin & Lili » a été vue près de 73 000 fois, dont 51 200 fois par des spectateurs uniques, et plus de 690 000 comptes Instagram ont été touchés par « Hugo Décrypte ».

La campagne de communication a également générée plus de 200 000 clics vers le site internet <https://www.laventureduvivant.fr/>

En outre, « le Tour du Vivant », stoppé à l'automne 2021 après seulement deux étapes en raison de la pandémie a pu reprendre. 11 étapes ont déjà été effectuées – sur 24 prévues d'ici la fin de l'année – entre le 10 septembre et le 16 octobre, avec plus de 6 200 visiteurs accueillis, dont 1 200 élèves (19 %). Des étapes supplémentaires dans une trentaine de villes sont également programmées pour le premier semestre 2022.

A cet égard, la rapporteure fait sienne l'un des constats établi par la mission d'information : **les difficultés liées au coût de la participation des établissements aux salons d'orientation et d'information** destinés aux élèves et étudiants, souvent organisés par des structures privées, afin de mieux se faire connaître et ainsi attirer de nouveaux élèves.

4. UN RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE ÉDUCATION NATIONALE ET ENSEIGNEMENT AGRICOLE À CONCRÉTISER

A. UNE VOLONTÉ GOUVERNEMENTALE D'UNE MEILLEURE VALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PAR L'ÉDUCATION NATIONALE

Les renforcements des liens entre l'éducation nationale et l'enseignement agricole, et la connaissance de celui-ci sont nécessaires pour poursuivre l'augmentation des effectifs.

On constate, ces dernières années, **une volonté politique de rapprochement entre les deux ministères** :

- la lettre interministérielle du 10 avril 2019 relative à l'information et l'orientation vers l'enseignement agricole qui vise à rappeler aux principaux de collèges et aux proviseurs de lycée que l'enseignement agricole présente de bons taux de réussite aux examens et d'insertion professionnelle, et les invite à valoriser cet enseignement auprès des élèves et des familles ;
- la circulaire du 18 février 2020 invitant les autorités académiques de l'enseignement agricole et de l'éducation nationale à renforcer leurs coopérations pour lever les freins à l'orientation vers l'enseignement agricole ;
- la circulaire du 2 février 2021, qui rappelle notamment la place de l'enseignement agricole dans les bassins d'éducation et de formation, et demandant d'associer systématiquement les acteurs de l'enseignement agricole aux actions des réunions de bassin ou encore aux réunions d'information et d'orientation ;
- la feuille de route nationale éducation nationale/enseignement agricole pour 2021 et 2022 du 11 mai 2021.

La rapporteure voit aussi dans la répétition des interventions ministérielles – quatre en deux ans – une certaine réticence, ou à tout le moins une certaine difficulté au niveau des services déconcentrés et à l'échelle des territoires à s'approprier ce rapprochement.

La feuille de route nationale de mai 2021 apporte des compléments intéressants. Elle comprend des **actions concrètes concernant directement les élèves, au niveau des territoires** et entre établissements : favoriser la découverte des métiers aux travers d'actions éducatives avec les lycées et collèges pour permettre de découvrir des exploitations agricoles proches, intégrer les établissements d'enseignement agricole aux Campus des métiers, favoriser les échanges entre établissements de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole, notamment dans le cadre du renforcement de l'éducation au développement durable.

La rapporteure espère que cette feuille de route se déclinera effectivement dans les territoires.

B. UNE AVANCÉE MAJEURE : LA MISE EN PLACE D'UN RÉFÉRENT DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DANS CHAQUE DÉPARTEMENT

La rapporteure salue l'identification, dans chaque département, d'un représentant de l'enseignement agricole. En effet, si les relations entre les DRAAF et les recteurs sont dans l'ensemble bonnes, **l'enseignement agricole est dans de nombreux cas insuffisamment identifié à l'échelon départemental**, par les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN). L'absence d'un échelon institutionnel de représentation de l'enseignement agricole – pendant du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) – l'explique en partie. Or, les DSDEN jouent un rôle significatif dans les politiques d'éducation menées à l'échelle d'un territoire et **l'orientation et l'affectation des élèves.**

Cette mesure – préconisée par la mission d'information sénatoriale sur l'attractivité de l'enseignement agricole – **va prochainement se déployer**. Une prochaine circulaire conjointe avec l'éducation nationale doit venir préciser la nature de ses missions.

Elle constitue un pas important dans la meilleure prise en compte, par l'éducation nationale, de l'enseignement agricole. **Il est néanmoins nécessaire d'aller plus loin pour faciliter la présentation de l'enseignement agricole dans les établissements de l'éducation nationale et mettre en œuvre les autres propositions formulées par la mission d'information.**

Extraits de propositions de la mission d'information sénatoriale en matière d'orientation et de renforcement des liens entre éducation nationale et enseignement agricole

Renforcer l'information des enseignants sur le contenu des métiers proposés par l'enseignement agricole, y compris hors champ agricole, en prévoyant, par exemple une présentation systématique de l'enseignement agricole, voire en fonction des territoires, une association directe de l'enseignement agricole par le biais des conseils d'administration des collèges et lycées ;

Prévoir en 4^{ème} et en 3^{ème}, dans le cadre des heures annuelles d'orientation, la venue d'un proviseur de lycée agricole et d'un directeur de maison familiale rurale devant les élèves des collèges relevant de l'Éducation nationale pour permettre une présentation de l'enseignement agricole ;

Expérimenter une anticipation de cette présentation en 5^{ème}, dans le cadre d'un partenariat entre un rectorat et une DRAAF devant faire l'objet d'une évaluation circonstanciée ;

Utiliser pleinement l'obligation de stage en troisième pour mieux faire connaître les métiers du vivant et l'enseignement agricole, en proposant des stages de proximité aux élèves des collèges du bassin, en lien avec les chambres consulaires ;

Développer un réseau « d'ambassadeurs métiers » ;

Instaurer un correspondant de l'enseignement agricole à l'échelle du département pour faire pendant au DASEN ;

C. RENFORCER LES SYNERGIES ENTRE LES LYCÉES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET CEUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE AFIN D'ÉTOFFER L'OFFRE DE SPÉCIALITÉS ET D'OPTIONS PROPOSÉES

Lors de son audition devant la commission le 2 novembre dernier, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, a indiqué la mise en place de la plateforme « Horizons 2021 », permettant à un jeune, en fonction des spécialités qu'il souhaite choisir de voir le spectre des métiers possibles.

La rapporteure se félicite de l'intégration à cet outil numérique des baccalauréats professionnels de l'enseignement agricole, ainsi que de la spécialité « biologie-écologie » du baccalauréat général propre à l'enseignement agricole.

Néanmoins, **cette plateforme méconnaît une réalité de terrain** : dans l'enseignement agricole, seules trois spécialités sont proposées. Or, une tripléte biologie-écologie/physique-chimie/numérique et sciences de l'ingénieur, que l'élève peut tester sur la plateforme Horizons 2021, n'est pas possible. Il en est de même pour la tripléte biologie-écologie/mathématiques/sciences économiques et sociales.

Cette forte limitation dans les choix de formation porte préjudice à l'attractivité des lycées agricoles : le panel de spécialités plus large offert dans un lycée de l'éducation nationale - au minimum 7 spécialités - est **de nature à rassurer un élève qui n'est pas encore tout à fait fixé** sur son parcours professionnel en troisième ou en seconde. En outre, certaines spécialités non proposées en lycée agricole sont un atout majeur pour la poursuite d'études en école d'ingénieurs, ou en BTS agricole – comme les sciences économiques et sociales¹.

¹ Le référentiel du BTSA « analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole » qui est le BTS agricole le plus important en termes d'effectifs, prévoit près 450 heures de cours d'économie sur deux ans, soit plus du quart des heures de la formation.

La rapporteure appelle ainsi à un élargissement des spécialités proposées aux élèves de l'enseignement agricole – le cas échéant avec des synergies avec les établissements de l'éducation nationale situés à proximité.

La commission de la culture, de l'éducation et de la communication, lors de sa réunion plénière du 10 novembre 2021, a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du programme 143 « enseignement technique agricole » du projet de loi de finances pour 2022.

Pour en savoir plus :

[« Enseignement agricole, l'urgence d'une transition agro-politique », Rapport d'information n° 874 de Nathalie Delattre, au nom de la mission d'information sur l'enseignement agricole, 2020-2021.](#)

Projet de loi de finances pour 2022, mission « enseignement scolaire », Gérard Longuet, rapporteur spécial.



Laurent Lafon
Président de la
commission,
Sénateur
du Val-de-Marne
(*Union Centriste*)



Nathalie Delattre
Rapporteure pour avis
Sénatrice
de la Gironde
(*RDSE*)

Commission de la culture, de l'éducation
et de la communication

<http://www.senat.fr/commission/cult/index.html>

Téléphone : 01.42.34.23.23

Consulter le dossier législatif :

[http://www.senat.fr/dossier-
legislatif/pjlf2022_com.html](http://www.senat.fr/dossier-legislatif/http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjlf2022_com.html)